



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE PARIS,

PRÉCÉDÉS DE SON HISTOIRE,

PENDANT LES ANNÉES 1823 ET 1824.

~~~~~  
TOME TROISIÈME.  
~~~~~

PARIS,

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE,

Rue des Saints-Pères, n° 46, en face la rue Taranne,

ET CHEZ DESBEAUSSEAUX, LIBRAIRE, QUAI MALAQUAI, n° 15.

~~~~~  
1825.

---

# BULLETIN LINNÉEN.

---

N° 1. — MARS 1824.

---

## PRIX PROPOSÉS POUR 1824.

---

I. *Prix de zoologie.* — Des observations, dont quelques-unes reposent sur des faits attestés par des naturalistes instruits, semblent prouver que parfois on découvre dans des masses de pierres plus ou moins dures, dans des troncs d'arbres et même dans des couches de houille, des êtres vivans, tels que serpens, crapauds, lézards, insectes, etc., sans qu'on puisse se rendre compte comment ils y ont pénétré, comment ils y ont conservé la vie.

La Société Linnéenne de Paris désirerait qu'on rassemblât tous les faits analogues qui ont été rapportés par les écrivains; qu'on établît leur degré réciproque de probabilité ou de certitude, en rapportant textuellement les preuves sur lesquelles ils reposent, et en s'attachant à réunir toutes les circonstances critiques qui peuvent éclairer sur l'existence et la cause probable de ces faits, et que le tout fût traité de manière à établir d'abord les pièces d'où l'on peut et l'on doit partir pour expliquer, s'il y a lieu, le phénomène en question.

Quelques observateurs ayant pensé, à l'égard des animaux trouvés dans des troncs d'arbres, que l'individu y avait pénétré, jeune encoré, par un accident quelconque, s'y était développé, et y avait acquis l'accroissement ordinaire qu'il prend à l'air libre, la Société Linnéenne dé-

sire que l'on examine cette singulière opinion, et que l'on montre si les lois de la physiologie permettent ou non de l'admettre.

Enfin, par rapport aux animaux trouvés dans des blocs de pierre, il importe de voir si la même théorie peut leur être appliquée, ou s'ils ont été enveloppés, dans l'état où on les trouve, par la matière liquide, laquelle, en se durcissant, a produit la masse pierreuse qui les renferme; et dans ce cas expliquer comment la vie a pu ne pas cesser; constater, autant qu'il sera possible, par la nature des masses pierreuses, leur gisement relatif, leur homogénéité, l'époque géologique à laquelle on peut rapporter l'emprisonnement de ces animaux, en ayant égard aux causes accidentelles qui peuvent diminuer l'intérêt et l'importance de tel ou tel fait.

Une médaille d'or de trois cents francs, ou sa valeur, sera remise, en séance publique, le 28 décembre 1824, à celui qui répondra, le plus complètement possible, aux différentes questions proposées. La meilleure monographie qui satisfera entièrement aux vues de la première partie du présent programme, obtiendra, en cas de non solution satisfaisante sur la seconde partie, à titre d'encouragement, une somme de deux cents francs.

Les mémoires doivent être remis, *franc de port*, au Secrétaire perpétuel de la Société avant le 1<sup>er</sup> octobre 1824.

II. *Prix de botanique.* Dans la fleur, il existe un organe qui sécrète une liqueur musoco-sucrée, premier rudiment du miel que l'abeille nous fournit. Cet organe a reçu le nom de *nectaire* (1). Il manque dans les trois quarts des

---

(1) L'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles avait mis au concours, en 1820, une question ainsi conçue : *La définition du*

végétaux connus, et dans ceux où on le trouve il n'est pas également le même aux yeux de tous les botanistes : on peut dire que c'est un point dogmatique des élémens de la science, le plus obscur dans tous les ouvrages publiés jusqu'ici.

Selon LINNÉ, on doit entendre par nectaire les corps glanduleux, les pores, les appendices, les formes anormales, et généralement toutes les parties de la fleur étrangères aux organes sexuels et à leurs enveloppes.

Quelques botanistes justement estimés nient l'existence du nectaire, ou s'ils la reconnaissent, ils placent cet organe tantôt à la naissance des pétales, autour des ovaires, ou dans la gorge de la corolle; tantôt sur le réceptacle, à la base des anthères, entre les étamines ou sur le pistil. Chez les uns, le nectaire est un cornet, une écaille, une glande et même une espèce de poils; ou bien une fossette, un sillon, une excroissance. Chez les autres, c'est l'éperon court que l'on voit près du style; c'est toute portion quelconque de la fleur qui se présente éminemment prolongée ou difforme; ce sont les taches plus ou moins remarquables que l'on observe à la base des pétales ou des corolles d'un certain nombre de fleurs. En un mot, on n'est point d'accord sur ce que l'on doit *exclusivement* appeler nectaire, et l'extrême diversité d'opinions à ce sujet tend à prouver la nécessité de s'entendre.

Dans la vue de faire cesser toute incertitude et de fixer

*nectaire donnée par LINNÉ convient-elle à tous les organes désignés jusqu'à ce temps sous ce nom? En cas de réponse négative, on demande une classification physiologique de ce même organe.* — Cette question a été remise au concours pour 1822, et comme elle est demeurée sans réponse, elle a été retirée. L'indifférence apportée à cet appel, est due, sans aucun doute, au peu de développement de la question.

invariablement ce qu'il convient de nommer nectaire, la Société Linnéenne de Paris fait un appel aux botanistes et leur propose de résoudre les questions suivantes :

*Quel est l'organe dans la fleur auquel on doit exclusivement donner le nom de nectaire? A quel caractère peut-on le reconnaître? Et de quelle importance est-il pour les végétaux qui en sont pourvus?*

Une médaille d'or de trois cents francs, ou sa valeur, sera remise, dans la séance publique du 28 décembre 1824, à l'auteur qui aura pleinement satisfait à toutes les conditions du présent concours.

Les mémoires doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> octobre 1824.

~~~~~

*Programme d'un prix de physiologie végétale
remis au concours pour 1825.*

Des idées ingénieuses ont été publiées dernièrement sur le mouvement de la sève dans les végétaux; mais elles tiennent trop à l'hypothèse, et quelques aperçus justes sont tellement poussés au-delà des limites de la probabilité, qu'il est impossible de s'y arrêter. Quelques savans ont émis aussi, sur l'accroissement des végétaux, des opinions qui se rattachent, au moins sous quelques rapports, à la théorie du mouvement de la sève; mais elles paraissent insoutenables au plus grand nombre des observateurs. Cependant des recherches attentives, régulières et comparatives, sont devenues d'une très-haute importance, et doivent porter un grand jour dans le système actuel de nos cultures, et amener d'utiles changemens dans nos pratiques économiques.

Désirant déterminer ces recherches et leur donner un ensemble nécessaire, la Société Linnéenne de Paris décer-

nera, en sa séance publique du 28 décembre 1825, une médaille d'or ou la valeur de trois cents francs, à l'auteur du meilleur mémoire dans lequel

1° On exposera les conséquences qui résultent naturellement des observations et des expériences faites jusqu'à ce jour sur les mouvemens et l'état de la sève dans toutes les phases de la vie végétale et dans les diverses saisons de l'année;

2° On confirmera ces résultats et on y ajoutera, par des faits récents, par des expériences réitérées, des considérations nouvelles;

3° On offrira enfin, en évitant toute explication purement hypothétique, une théorie de la marche des fluides végétaux, aussi probable, aussi complète que le permet l'état actuel de la science.

Ce sujet de prix avait été mis au concours pour l'année 1823. Les deux mémoires reçus n'ayant point offert assez d'expériences nouvelles, et ne donnant que des explications purement hypothétiques, malgré les dispositions de la troisième condition imposée aux concurrens, la Société Linnéenne a remis la question au concours pour l'année 1825.

Les mémoires, portant une épigraphe ou devise qui sera répétée avec les noms, prénoms, qualités et demeure de l'auteur, dans un billet cacheté joint au manuscrit écrit lisiblement, seront adressés, *franc de port*, à M. THIÉBAUT DE BERNEAUD, secrétaire perpétuel de la Société Linnéenne de Paris, rue des Saints-Pères, n° 46, avant le 1^{er} juillet 1825. Ce terme est de rigueur.

Les membres résidans, les membres honoraires, domiciliés à Paris, ainsi que les auditeurs, sont *seuls* exclus du concours.

La Société Linnéenne prévient qu'elle ne rendra aucun des écrits qui auront été envoyés au concours; mais les au-

teurs ou leurs fondés de pouvoirs auront la liberté d'en faire prendre des copies s'ils en ont besoin.

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE PARIS.

Du 8 janvier 1824. — M. DE BRONDEAU, correspondant, fait passer les dessins et la description de deux champignons nouveaux qu'il a découverts aux environs d'Agen (Lot-et-Garonne), et qu'il nomme l'un *Fuligo cerebrina*, l'autre *Helvella sinuosa*. M. PERSOON est chargé d'en faire l'examen.

M. MADIOT adresse quatre mémoires sur des plantes qu'il cultive depuis quelques années dans le jardin de naturalisation du département du Rhône, à Lyon. — La section d'agriculture est chargée d'en rendre compte.

On lit pour M. le docteur LAVIEILLE, correspondant à Châtillon-sur-Loing (Loiret), des observations très-intéressantes sur le *Callitriche verna*. Elles seront publiées dans la deuxième livraison des *Annales de la Société*.

Pour M. VALLOT, correspondant à Dijon, on lit un mémoire sur quelques graines auxquelles on a vulgairement donné le nom de café.

Séance du 22. — On reçoit un mémoire relatif au concours ouvert pour l'année courante sur les animaux trouvés vivans dans des masses de pierres, etc. Il est scellé par le président, déposé au secrétariat, pour être remis en temps opportun à la commission qui sera chargée de rendre compte des pièces envoyées au concours.

On annonce la mort de CHARLES-LOUIS FOISSEY, professeur de botanique et bibliothécaire de la ville de Nancy, décédé à l'âge de 62 ans le 8 de ce mois. M. THIÉBAUT DE BERNEAUD lit une notice sur ce correspondant.